



Aubenas-les-Alpes

Compte rendu de la séance du samedi 04 novembre 2023

Secrétaire(s) de la séance: SALLE -NICOLOPOULOS DIMITRI

Ordre du jour:

- 1-PADD vote pour la modification délibération
- 2- Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif
- 3- Délibération montant taxe 120€ TTC pour l'assainissement
- 4- Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable
- 5- Délibération demande de subvention pour le plan de financement
- 6- Question diverse

Délibérations du conseil:

VOTE POUR LA MODIFICATION DU PADD (DE 2023 046)

Après un débat sur le PADD le conseil municipal a approuvé et adopté à l'unanimité les changements.

DEMANDE DE SUBVENTION (DE 2023 054)

Mme le maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire une demande de subvention à la région sud ,au conseil départemental et à l'état.

Plan de financement détaillé non réalisé à ce jour

Obtenir le meilleur financement possible

Cout des travaux de l'opération envisagée : Travaux de conservation d'urgence pour l'église notre Dame de l'Assomption de la vierge 88052.08 € HT

Vote à l'unanimité

SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE (DE 2023 048)

Sécurisation de la ressource en eau potable

Création d'un nouveau forage

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux différents épisodes de manques d'eau rencontrés sur le puits du Largue, il est urgent de sécuriser l'alimentation en eau de la commune avec la création d'une nouvelle ressource. L'étude de recherche d'eau réalisée par JP Sylvestre en février 2023 préconise de réaliser un forage d'une profondeur de 200m dans les calcaires de Vachères.

Il convient désormais d'engager la réalisation du forage de reconnaissance avec les essais de pompage associés. Le bureau d'études ANTEA a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Le coût total de cette opération est estimé à **317 000€HT**.

Le Conseil Municipal :

1) APPROUVE la réalisation de cette opération et son estimation financière;

2) SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projets "Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités",

3) SOLLICITE des subventions auprès du Département ainsi qu'auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024,

4) APPROUVE le plan de financement suivant :

Agence de l'eau : 158 500€ -50%

Département OU DETR 2024: 85 336€ -26.92%

Autofinancement : 73 164€ -23.08%

TOTAL HT : 317 000€

5) SOLLICITE auprès des différents financeurs l'autorisation d'engager l'opération avant l'octroi des subventions,

6)AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

RPQS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DE 2023 049)

Mme le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Après lecture de celui-ci le conseil municipal à l'unanimité approuve ce rapport

RPQS DE L'EAU POTABLE (DE 2023 050)

Mme le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Après lecture de celui-ci le conseil municipal approuve ce rapport

AUGMENTATION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT (DE 2023 051)

Mme le maire propose au conseil municipal d'augmenter le prix du forfait concernant l'assainissement, celui-ci passerait de 80 € à 120 € à l'année.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité cette augmentation

QUESTIONS DIVERSES

- Décision d'attribuer une prime de 500 € à la secrétaire de mairie dans le cadre du CIA
- Drain concernant l'église et le presbytère, le conseil municipal va étudier la possibilité de déléguer la maîtrise d'œuvre à la CCHPPB.